Penthalaz, le 15 mai 2012

Conseil communal
Penthalaz

Procès-verbal n° V

Séance du 14 mai 2012

Composition du bureau

Monsieur Daniel Traini, Président,
M. Piéric Freiburghaus et M. Gérald Santschy, scrutateurs,
Madame Claudine Martin, secrétaire.

La séance est ouverte à 19 h15.

* * *

Monsieur Daniel Traini, Président, ouvre la séance en présentant ses excuses à l'assemblée pour son retard inopportun ; il souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, à Madame et Messieurs les Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, à M. Jean-Daniel Bonny, boursier communal, au représentant de la presse M. Dutoit ainsi qu'au public présent.

Il passe ensuite aux opérations préliminaires.

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.
Membres présents : 43 Excusés : Mmes Stéphanie Bassi et Sandrine Berthoud ainsi que MM. Bernard Murisier et Claude-Alain Zbinden.
Absents : MM. Jean-Claude Andrey et Antonio Gatto

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal.

- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 23 janvier 2012.
La lecture n'en est pas souhaitée, la discussion est ouverte.
La parole n'étant pas demandée, le PV est accepté à l'unanimité.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

M. Daniel Traini, Président, informe l'assemblée qu'il a reçu une invitation du Président du Grand Conseil pour une soirée d'informations et d'échanges sur le sujet : « Les compétences des Commissions de gestion et des finances » avec la participation de M. Philippe Schwab, Secrétaire du Conseil des Etats. Il se rendra à cette soirée en compagnie de M. Thierry Burnat, 1er vice-président du Conseil communal et de Mme Claudine Martin, Secrétaire.

Il passe ensuite à la lettre de démission de M. Sergio Barbosa qui a quitté son poste de Conseiller communal suite à son déménagement.

Au nom du bureau du Conseil, il félicite Mme Delphine Probst pour son élection au législatif cantonal.

Toujours au nom du bureau du Conseil, il remercie également la Municipalité, tout particulièrement M. Yvan Rochat pour l'organisation de la course du Conseil communal le samedi 5 mai 2012 mais regrette néanmoins le manque de participants.

Le Président remercie personnellement la Municipalité d'avoir pris part au 1er Forum des législatifs le mercredi 2 mai 2012 à Echallens, ainsi que la Secrétaire Claudine Martin et le Conseiller Piéric Freiburghaus pour leur engagement lors de cette soirée.

d) Communications de la Municipalité.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, prend la parole afin d'informer l'assemblée sur les points suivants :
- Piscine de Penthalaz : des panneaux solaires ont été posés et le dallage a été entièrement refait.
- Achat de la parcelle n°311 au chemin du Dévent (Mise en liquidation de JardinForm SA) : La mise aux enchères de cette parcelle située à proximité du dépôt communal de Plan Bois a tout de suite suscité l'intérêt de la Municipalité qui l'a acquise pour un montant de Fr. 41'000.-. Pour cette dépense non prévue au budget, la Municipalité s'est appuyée sur le préavis municipal n° 01-2011 relatif à la délégation de compétences et pouvoirs spéciaux. Il n'y aura donc pas de préavis municipal présenté au Conseil communal, puisqu'il n'y a pas recours à l'emprunt. A noter cependant qu'une opposition a été déposée au Tribunal administratif.
- Relation de M. Pierre-André Ischi, Municipal et Mme Anne-Laure Girard, Boursière communale : en résumé, tant que Mme Anne-Laure Girard, Boursière communale et M. Jérôme Ischi, Conseiller communal et fils de M. Pierre-André Ischi, Municipal, ne sont pas liés par un contrat de mariage, la situation n'est pas litigieuse. En revanche, le jour où ils s'unissent par les liens sacrés du mariage, le dernier arrivé est réputé démissionnaire. A noter que la dissolution du mariage, quelle qu'en soit la cause, ne fait pas cesser l'alliance.
Afin d'éviter toute équivoque et pour tout ce qui touche les finances, M. Pierre-André Ischi, Municipal, délègue ses pouvoirs à Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique.
- Route de Daillens, ferme Rohrer en feu : le 21 mars dernier la ferme de la famille Rohrer a brûlé et malgré l'intervention rapide des pompiers, n'a pas pu être sauvée. Un important dispositif de pompiers a dû être mis en place et le corps des pompiers de Lausanne est également intervenu. La Municipalité remercie le SDIS Région Venoge pour son efficacité, sa disponibilité et sa gentillesse. Un véritable élan de générosité et d'entraide s'est emparé des gens du village et alentours. La Commune a mis à disposition de la famille un appartement. La Municipalité remercie toutes les personnes qui ont participé par leur solidarité, leur sympathie ou leur dévouement ont pu aider la famille Rohrer.
- Nom de la Gare : L'OFT a pris la décision de nommer la gare : Cossonay-Penthalaz. La Municipalité a fait recours contre cette décision et propose : Penthalaz-Cossonay.

M. Daniel Traini, Président, salue la présence de M. Jean-Claude Andrey. L'assemblée compte maintenant 44 membres présents.

M. Yves Jauner, Municipal, donne des renseignements concernant les jubilaires :

Mme Gonthier Frida a fêté ses 90 ans le 26.04.2012
Mme Viret Marcelle a également fêté ses 90 ans le 03.05.2012

Mme et M. Blaser ainsi que Mme et M. Joseph ont fêté leurs 50 ans de mariage, respectivement le 14.04.2012 et le 04.05.2012

Pour tous ceux qui sont intéressés, M. Yves Jauner, Municipal, mettra, sur le site de la Commune, un lien afin qu'ils puissent aller visionner la saynète jouée lors du 1er Forum des législatifs.

M. Yvan Rochat, Municipal, donne des informations concernant son dicastère :

- Concours du PPA « La Vuy » : Le vernissage de l'exposition des projets proposés aura lieu le 12 juin 2012.

Du 13 au 23 juin, l'exposition sera ouverte au public, tous les jours sauf le dimanche.

Une séance d'information pour les membres du Conseil a été fixée au mardi 19 juin 2012 à 20h00.

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, présente les points suivants :

- Couvert pour la patinoire : La Municipalité a demandé deux devis. Il faut compter environ Fr. 24'000 par saison. La Municipalité renonce donc à installer un couvert.
- Place de sport du Cheminet : Après un léger retard dû à la météo, la place de sport est maintenant utilisable.
- Déchets : La Municipalité a présenté à la Commission des déchets les alternatives pour la future taxe incitative, c'est-à-dire soit la taxe au sac, soit la taxe au poids. Suite à la discussion, la Municipalité va poursuivre son étude sur la taxe au poids. Un préavis municipal sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil communal.
- Personnel service extérieur : En accord avec M. Jean-Luc Duperrex, la Municipalité a offert à M. Christian Liardet l'opportunité d'effectuer un stage de reclassement professionnel.
- Présentation de Mme Anne-Laure Girard, nouvelle boursière communale depuis le début du mois d'avril 2012. Après l'obtention de son baccalauréat en sciences économiques, Mme Girard a poursuivi avec une formation de gestion en entreprise. En mai 2011, elle a obtenu son brevet fédéral de spécialiste en finance et comptabilité.

Mme Sylvette Grandchamp revient sur le sujet de la place de sport. Elle déplore le bac de gravier qui se trouve avant le revêtement en tartan et qui pourrait endommager celui-ci ainsi que sur le bac de sable pour le saut en longueur qui fait non seulement la joie des enfants mais également celle des chats qui viennent faire leurs besoins à cet endroit. Ne pourrait-on pas couvrir ce bac ?
Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, prend note de ses remarques et s'informera pour un prochain Conseil.

M. Pierre-André Ischi, Municipal, donne les informations suivantes concernant son dicastère :

- Radar : un radar a été acheté pour un montant de Fr. 5616.- par les 4 communes (Penthalaz, Penthaz, Daillens et Lussery-Villars) et sera géré par la commune de Penthalaz
- Chemin Rouge : suite à la plainte de plusieurs citoyens concernant ce chemin qui, pour rappel, est en interdiction générale de circuler à partir du quartier de Maisons Neuves, la Municipalité a décidé de poser, dans un premier temps, un radar le long dudit chemin, ceci dès le 15 mai 2012 et pour une durée de deux semaines.
- Pour réponse à la question posée lors du précédent Conseil par M. Pierre-Alain Epars concernant l'éclairage du passage-piétons situé entre le lavoir et l'hôtel de la Gare, M. Vallat s'occupe du problème.
- Pour réponse à la question posée lors du précédent Conseil par M : Eric Joseph concernant les réserves d'eau. Actuellement, le débit du réservoir de Montjoux est de 400 lt/mn.
L'année 2011 a été caractérisée par une pluviométrie déficitaire. Tenant compte que 2011 fait suite à deux années déjà largement déficitaires en eau, nous sommes en mesure de constater une perte de volume d'eau potable de l'ordre de 100'000m3 par an. Les débits mesurés dans le courant de l'été 2011 sont les plus bas observé depuis 1987.

M. Pierre-Alain Epars remercie M. Pierre-André Ischi, Municipal, pour sa réponse concernant l'éclairage du passage-piéton cité ci-dessus et tient à faire remarquer que depuis 3 jours un véhicule de chantier provenant du chantier des habitations protégées ne cesse de faire la navette sur le tronçon du chemin Rouge à surveiller, ce qui est fort agaçant.

M. Daniel Traini, Président, remercie la Municipalité pour ses informations et passe à l'ordre du jour.

M. Piéric Freiburghaus prend la parole et annonce qu'il souhaite retirer sa motion de l'ordre du jour (point 6.).

Au nom du groupe Radical-Libéral, M. Christoph Lötscher souhaiterait que le préavis municipal n° 14-2012 passe en point 2. et que le préavis municipal n° 12-2012 prenne sa place au point 4. de l'ordre du jour, cette demande étant motivée par le fait qu'il trouve que les travaux envisagés dans les locaux des abris PCi du centre communal du « Verger » soient financièrement prioritaires par rapport à l'installation d'un système de clés électroniques pour différents bâtiments communaux.

Le nouvel ordre du jour est soumis au vote des Conseillères et Conseillers. Il est accepté à la majorité de ses membres.

Il sera donc suivi avec les modifications demandées.

1. **Rapport de la Commission relatif à la vente des actions des Transports de la région Morges-Bière-Cossonay SA (MBC)** (Préavis municipal n° 11-2012).

M. Piéric Freiburghaus, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

M. Didier Chapuis trouve regrettable que la Municipalité veuille vendre ses actions rapidement et se prive ainsi du droit de participer à l'assemblée générale. Il lui suggère d'attendre au minimum la fin des travaux afin de pouvoir se joindre à cette assemblée et obtenir ainsi des informations importantes pour la Commune. Il propose aux membres du Conseil de refuser les conclusions du rapport de la Commission et les conclusions du préavis municipal n° 11-2012.

M. Fritz Waelti désire connaître le nombre d'actions détenues par les communes avoisinantes ?

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, s'est renseignée auprès des communes de Penthaz et Daillens et souligne qu'aucune des deux ne possède des actions.

M. Bernard Morel prend la parole au nom de la Commission chargée de l'étude de cet objet et souligne que ladite Commission donne la possibilité à la Municipalité de vendre ses actions au moment qu'elle trouvera opportun.

M. Daniel Traini, Président, note l'arrivée de M. Antonio Gatto. L'assemblée compte maintenant 45 Conseillères et Conseillers.

La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et relit les conclusions du rapport de la Commission qui sont différentes des conclusions du préavis municipal :

Le Conseil communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 11 – 2012, ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'autoriser la Municipalité à signer tous les actes officiels inhérents à cette vente de titre de MBC SA, figurant actuellement au compte 9.153.13 du bilan pour une valeur de CHF 1.-.

2. D'accepter la vente de gré à gré du certificat de 600 actions nominatives, à la valeur obtenue après négociation, mais au minimum à leur valeur nominale de 10.- francs.

3. D'enregistrer le gain comptable au budget communal, sous le compte 220.424 (intitulé : gains comptables sur la vente de biens du patrimoine administratif).

Résultats du vote : Le préavis est accepté par 32 oui, 10 non et 2 abstentions.

2. **Rapport de la Commission relatif à la réfection des locaux sanitaires des abris PCi du Centre communal du « Verger »** (Préavis municipal n° 14-2012).

Mme Aurianne Benzençon, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

M. Pierre Zurbrügg est heureux de constater que la Municipalité se préoccupe de la rénovation de ces locaux. Toutefois, il pense que les priorités concernant les travaux n'ont pas été judicieusement réparties. Par exemple, il lui semble que la carbonatation relevée sur les murs prime par rapport au changement des sanitaires, qu'une révision des canalisations dans les douches pour hommes serait nécessaire et que l'état de

déprédation de la peinture est tout à fait normale après 30 ans. (A noter encore la dégradation des bancs et le manque de miroirs dans le vestiaire des garçons).

M. Jean-Claude Andrey précise à M. Pierre Zurbrügg que lorsque l'on refait la peinture dans des sanitaires, il faut obligatoirement démonter ceux-ci ; étant donné leur ancienneté, il est peu probable que le fournisseur possède encore des pièces de rechange.

En tant que membre de la Commission chargée de l'étude de cet objet, M. Pierre-Yves Dénéréaz souligne que les problèmes de carbonatation ont été pris en compte mais que les sanitaires sont réellement insalubres et doivent donc être changés.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et relit les conclusions :

- **tenant compte que ce préavis n'est pas prévu dans le cadre de la planification financière 2011-2016, conformément au préavis 09-2012 accepté par le Conseil communal de Penthalaz dans sa séance du 23 janvier 2012,**

Le Conseil communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 14– 2012, ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux relatifs à la réfection des locaux des installations sanitaires se trouvant dans les abris PCi du sous-sol du centre communal du Verger.

2. D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 85'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux.

3. De prélever pour amortissement la part communale de 1/3, soit CHF 30'000.- sur le fonds de réserve des bâtiments communaux (9.282.19).

4. De financer la part communale par la trésorerie courante.

5. De financer la part intercommunale de l'ASICoPe de CHF 55'000.- sur 10 ans par recours à l'emprunt.

6. D'amortir cette part intercommunale selon la même durée que l'emprunt.

7. D'accepter qu'en cas d'arrangement différent avec l'ASICoPe de passer, par exemple, cette dépense en une seule fois dans le budget courant, la Municipalité s'adaptera à la solution négociée.

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

3. Rapport de la Commission relatif à la rénovation des façades du collège du Cheminet (Préavis municipal n° 13–2012).

M. Pierre Zurbrügg, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

M. Yvan Rochat, Municipal, souhaite apporter quelques précisions, notamment que ce bâtiment a été rénové en 1994 pour un montant de 14 millions de francs avec fin de l'amortissement prévu en 2024, et qu'il est financièrement géré par l'ASICoPe. Suite à une visite des lieux par les membres de celle-ci, il a été décidé que l'accent serait mis sur les travaux d'entretien de la façade se trouvant dans la partie du bas du collège et non pas sur la totalité de la surface.

M. Pierre Zurbrügg rappelle que les membres de la Commission demandent qu'une nouvelle étude avec un rajout d'isolation, qui ne devrait pas être trop coûteuse, soit faite, ils ne demandent pas le refus du préavis municipal. Par ces propos, M. Pierre-Yves Dénéréaz appuie l'intervention de M. Pierre Zurbrügg.

Pour sa part, M. Bernard Charrotton a demandé, à titre informatif, à l'entreprise Marmoran, une offre pour l'isolation totale de la façade. Le surcoût par rapport aux travaux prévus se monterait à environ Fr. 58'000.-.

M. Jean-Claude Andrey attire l'attention de l'assemblée sur le fait que les normes appliquées actuellement ne seront peut-être plus les mêmes dans quelques années.

M. Pierre Zurbrügg pense personnellement que les normes concernant l'épaisseur de l'isolation ne vont guère changer dans les années à venir et qu'elles se concentreront sur d'autres points.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

Il rappelle de façon détaillée, la procédure de votation selon la technique de « La chaussette retournée » et relit les conclusions du rapport de la Commission :

- **tenant compte que ce préavis n'est pas prévu dans le cadre de la planification financière 2011-2016, conformément au préavis 09-2012 accepté par le Conseil communal de Penthalaz dans sa séance du 23 janvier 2012**

Le Conseil communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 13 – 2012, ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. de renvoyer le préavis municipal n° 13-2012 pour étude complémentaire
2. de charger la Municipalité d'étudier la faisabilité d'un assainissement énergétique des façades du collège du cheminet.

Résultats du vote : Les conclusions du rapport sont acceptées par 28 oui, 13 non et 3 abstentions.

4. Rapport de la Commission relatif à l'installation d'un système d'accès par clés électroniques pour différents bâtiments communaux (Préavis municipal n° 12-2012).

Mme Chevalier Christiane, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Président relit les conclusions :

- **tenant compte que ce préavis entre dans le cadre de la planification financière 2011-2016, conformément au préavis 09-2012 accepté par le Conseil communal de Penthalaz dans sa séance du 23 janvier 2012** (Selon catalogue N° 100, qualifié de « urgent » et prévu entre 2012 pour un montant de CHF 71'100.-)

Le Conseil communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis N° 12 - 2012, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1 D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la mise en place d'un nouveau système d'accès et de verrouillage par clés électroniques au Centre communal du Verger, aux bureaux communaux ainsi qu'au futur local des pompiers.

2 D'accorder à la Municipalité pour ces travaux, un crédit total brut de CHF 81'000.- TTC.

3 De financer la dépense par la trésorerie courante.

4 D'amortir le solde de l'investissement par prélèvement sur le fonds de réserve pour bâtiments communaux 9.282.19.

Résultats du vote : Le préavis est accepté par 33 oui, 6 non et 5 abstentions.

5. Rapport de la Commission concernant la pose d'un éclairage sur les terrains de football « B » et « C », ainsi qu'au changement des luminaires du terrain « A » (Préavis municipal n° 15-2012 complément au préavis municipal n° 06-2011 traité lors de la séance du Conseil communal de Penthalaz du 03.10.2011).

M.Stéphane Zürcher, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Président relit les conclusions.

Le Conseil communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 15- 2012, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

- **tenant compte que ce préavis n'est pas prévu dans le cadre de la planification financière 2011-2016, conformément au préavis 09-2012 accepté par le Conseil communal de Penthalaz dans sa séance du 23 janvier 2012,**

Décide

1. D'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux complémentaires relatifs à l'éclairage des terrains de football.
2. D'accorder à la Municipalité **un crédit total de CHF 45'000.- TTC** pour ces travaux.
3. **De prélever pour amortissement**, le montant total sur le fonds de réserve pour équipements sportifs et places de jeux (9.282.03).
4. **De financer cet investissement** par la trésorerie courante.

Résultats du vote : Le préavis est accepté par 41 oui,1 non et 2 abstentions.

6. Nomination/dissolution de Commissions :

M. Yvan Rochat, Municipal, demande la nomination de la Commission :

« Règlement communal sur la protection des arbres » pour la prochaine séance du Conseil

7. Propositions individuelles.

Date de la prochaine séance du Conseil communal : lundi 11 juin 2012
La séance de préparation aura donc lieu le lundi 04 juin 2012.

M. Yvan Rochat, Municipal, annonce que le préavis municipal n°13-2012 concernant la réfection des façades du collège du Cheminet ne sera pas représenté au mois de juin mais à une date ultérieure.

Suite à l'accueil réservé aux membres du Conseil lors de la sortie du 5 mai dernier par les gens de l'ARAVO (Association d'aide aux réfugiés ????), M. Stéphane Zürcher propose que le montant des jetons de présence de cette séance leur soit reversé en guise de remerciement.
Cette proposition est acceptée à la majorité.

M. Gilles Rochat fait remarquer que le réglage de la température de la salle du Conseil n'est toujours pas au point et que si l'assemblée pouvait également disposer de bouteilles d'eau durant la séance, cela serait fort apprécié.

M. Jean-Claude Andrey s'adresse à M. Pierre-André Ischi, Municipal, au sujet de la consommation d'eau.
A l'heure où la commune demande à ses citoyens de faire des économies d'eau, il est surpris de constater, lors de la pose des panneaux solaires à la piscine, que les pertes d'eau pour celle-ci se montent à 2'000m3 par an à cause du « liner » défectueux. Dans ce cas, pourquoi n'avoir pas commencé par réparer le « liner » ?
Les travaux pour la réparation du « liner » sont prévus pour le début du mois de septembre affirme Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique.

- M. Pierre-Alain Epars aimerait revenir sur un article de presse paru dernièrement concernant le projet de construction d'une piscine couverte à Cossonay. Qu'en est-il vraiment et qui va financer ce projet ?
M. Yves Jauner, Municipal, précise que ce sont les 13 communes qui forment l'ASICoPe qui le financeront, ce qui représente environ Fr. 300.- par élève. Avec le nouveau programme scolaire ARMOS, la natation deviendra une branche à part entière tout comme la gymnastique d'où l'obligation d'avoir une piscine couverte. L'association de la piscine de Penthalaz ne désire pas entrer en matière pour couvrir sa piscine, elle participera donc comme les autres communes par le biais de l'ASICoPe.
Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, précise que même si l'association de la piscine de Penthalaz était entrée en matière pour couvrir sa piscine, ceci n'aurait absolument rien changé !
- M. Antonio Gatto est étonné d'apprendre que l'ASICoPe décide certaines choses et les communes doivent payer ?
M. Yves Jauner,Municipal, rappelle que l'ASICoPe est une association intercommunale formée de délégués dont le nombre de représentants est proportionnel au nombre d'habitants de chaque commune ; pour Penthalaz les délégués sont M. Stéphane Zürcher et M. Eric Joseph, suppléant, ainsi que Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, et MM. Les Municipaux : Yves Jauner, Yvan Rochat et Pierre-André Ischi, suppléant. Un préavis leur a été présenté et accepté à la majorité. Les conseils communaux des communes concernées ne peuvent pas intervenir. A noter que c'est le crédit d'étude du projet qui a été accepté.
M. Pierre Zurbrügg demande à la Municipalité de clarifier la situation, étant donné que la Commune est propriétaire des bâtiments scolaires mais c'est l'ASICoPe qui gère financièrement ces mêmes bâtiments. Soit la Commune est propriétaire et libre de faire les travaux qu'elle désire, soit elle les vend à l'ASICoPe qui pourra les entretenir à sa guise.
Idéalement, une planification de l'entretien des bâtiments devrait être soumise chaque année par la Commune à l'ASICoPe qui devrait en prendre compte dans son budget.
Pour conclure, M. Yves Jauner, Municipal, souligne que l'ASICoPe n'a jamais dit qu'elle ne voulait pas payer les travaux de réfection de la façade du collège du Cheminet, elle a juste précisé que ces travaux se feraient en deux phases. Les budgets sont demandés pour la fin du mois de mai aux communes afin que l'ASICoPe puisse présenter son budget à fin septembre pour l'année d'après. Si les travaux sont entrepris durant l'année en cours, c'est la Commune qui assume le rôle de la banque.
- M. Eric Joseph trouve la distribution des rapports de Commissions laborieuse. Le bureau ne pourrait-il pas mettre à disposition une marche à suivre ?
M. Daniel Traini, Président, annonce qu'une marche à suivre pour la transmission des rapports de Commission est en préparation avec les présidents de groupe.

Mme Claudine Martin, secrétaire, souligne le fait que si elle n'a reçu aucun rapport de Commissions pour cette séance, il n'est pas facile pour elle de les transmettre aux Conseillères et Conseillers pour la séance de préparation, ceci qu'elle ait ou non une ligne internet « en continu » !
- M. Christoph Loetscher prend la parole pour confirmer la mise en place d'une marche à suivre et remercie le Président d'avoir bien voulu modifier l'ordre du jour.

M. Pierre-Alain Epars demande à la Commission « Recours en matière d'impôts communaux » de se réunir à l'issue de la séance.

M. Gérald Santschy aimerait attirer l'attention de la Municipalité sur le fait que le samedi 12 mai 2012 se sont déroulées en même temps : la mise de bois, l'ouverture officielle de la piscine et le marché artisanal de Penthalaz. Il serait souhaitable qu'à l'avenir les manifestations soient mieux réparties dans l'agenda.

La parole n'étant plus demandée, le Président, Daniel Traini clôt la séance à 21h11.

Le Président

Daniel Traini

CONSEIL COMMUNAL * PENTHALAZ * LIBERTÉ ET PATRIE

La secrétaire

Claudine Martin